



AU SÉNÉGAL

LE BOOM DE LA MICROAGRICULTURE URBAINE

Entretien avec Oumy Seck et Abir Nur (CEEDD)



Le Centre d'écoute et d'encadrement pour le développement durable (CEEDD) est une association basée à Thiès. Il développe les capacités des femmes en microagriculture urbaine pour favoriser leur autonomie. Elles peuvent ainsi, diversifier l'alimentation de leur famille et dégager un revenu supplémentaire.

Rencontre avec Oumy Seck, présidente du CEEDD, et Abir Nur, coordinatrice des programmes d'agriculture urbaine.

Dans le cadre d'un projet porté par :



www.ceedd.org



www.aster-international.org

Pourquoi développer la microagriculture dans les jardins ?

À Thiès, les familles disposent souvent de larges cours dans leur maison. Les valoriser sous la forme de jardins horticoles permet aux femmes confrontées à la pauvreté et au chômage de produire des légumes, des fruits et des plantes aromatiques. Elles le font pour l'autoconsommation et la vente en circuit court. Cette innovation a été largement suscitée par le constat que nous faisons en tant que relais de sensibilisation en santé et nutrition communautaire : la faible consommation de légumes, en particulier chez les citadins et les personnes vulnérables, comme les femmes enceintes et les personnes âgées, a de graves conséquences sur leur santé.

Le microjardinage garantit l'accès de tous à une alimentation de qualité, issue de l'agriculture saine et durable. La microagriculture enrichit le bol alimentaire sans peser sur le budget des familles. Pour améliorer la qualité nutritionnelle, quelques carottes de plus ou des épinards pour l'apport en fer ne sont pas négligeables !



Différents supports d'agriculture urbaine © CEEDD

On constate aussi des effets sur le revenu des cultivatrices urbaines : celles qui ont un surplus d'une variété de légumes peuvent le vendre et acheter un autre produit que leur jardin ne produit pas.

Comment la microagriculture s'adapte-t-elle aux besoins des urbains ?

L'espace manque en zone urbaine. Néanmoins, les habitations de la ville de Thiès disposent souvent d'une cour sans revêtement, assez large pour accueillir un petit jardin horticole sur sol ou sur des supports de fortune. Il a fallu plusieurs séances de causeries, des ateliers de formation et des échanges d'expérience pour trouver les meilleures solutions pour chaque type de cour, ainsi que pour les maisons dont le toit en terrasse se prête bien à la culture sur supports de fortune. Les cultures sont placées dans des pneus usagés, des bidons en plastique, des caisses en bois dont les parois intérieures seront recouvertes de feuilles étanches ou en plastique pour retenir l'eau, des bouteilles, des cageots, etc. Par exemple, sur un sol carrelé ou avec un revêtement en ciment, les femmes récupèrent des pots en plastique (bassine ou bidons qui ne servent plus dans les maisons) dans lesquels elles mettent du sable, du fumier. Elles les disposent selon les besoins des plantes en lumière et en humidité. Elles adaptent le support, sa dimension, sa largeur, afin d'être à l'aise pour cultiver.

Nous aménageons aussi des espaces urbains non utilisés (friches, espaces publics...) quand le sol n'est pas cimenté, et nous les protégeons ainsi du risque de servir de dépotoirs d'ordures ménagères. Des briques délimitent des carrés avec une profondeur suffisante pour permettre à la plante de se développer sur des bâches avec une couche de sable et fumier.

Au cours de ces trois dernières années, nous avons développé des partenariats avec les communes de la ville. Elles ont mis à notre disposition des espaces publics (places publiques, avenues, jardins d'institutions) que nous exploitons sous la forme de jardins collectifs, pour les maraichères, et d'espace de détente, pour les citoyens. Un grand nombre de places publiques de la ville sont à l'état d'abandon, et nous poussons les autorités et les populations à mieux les gérer dans la perspective d'un environnement urbain propice au bien-être.

Comment sont commercialisés les légumes qui ne sont pas autoconsommés ?

Tout est commercialisé en circuit court. On peut aller directement sur les jardins (individuels ou partagés) et acheter des légumes aux productrices, ou se rendre sur les points de vente. L'un de nos objectifs à court terme est d'installer 2 points de vente dans chacune des 3 communes de la ville de Thiès afin de faciliter l'accès des consommateurs à ces produits cultivés sans pesticides. La demande est très forte et nous sommes encore très loin de satisfaire les besoins de consommateurs dans la ville !

Les légumes des jardins sont donc toujours écoulés ?

Oui, et lorsqu'un fruit ou légume est disponible en abondance, nous encourageons la transformation pour éviter les pertes. Actuellement toutes les femmes sont formées à la transformation domestique de légumes et de fruits du jardin. Elles transforment aussi des fruits saisonniers de l'écosystème, donc de facto biologiques, tels que le jujube.



Formation en repiquage © CEEDD

Quels sont les avantages de la coopérative ?

Les femmes partagent le matériel de production et les bénéfices des ventes. Dans chaque zone, six groupes de production formeront une coopérative, sous la houlette d'une coordinatrice. Les femmes cotisent à hauteur de 1 000 FCFA par mois, ce qui couvre les besoins en semences et matériel. La coopérative leur donne aussi accès aux ressources techniques nécessaires pour le suivi des productions, de la demande et des ventes, et leur permet d'accéder à des financements sociaux ou privés. C'est un projet fait par et pour les femmes, elles maîtrisent le processus. Ce sont elles qui vont organiser les coopératives.

Les maraîchères ainsi mises en relation pourront établir un système de troc, permettant à chacune de compléter ce qu'elle ne produit pas et ainsi diversifier au maximum l'alimentation de sa famille.

Ce fonctionnement existe déjà dans les jardins partagés : sur chacun, cultivé par quatre ou cinq femmes, un plan de culture assure une diversité de légumes entre les différents groupes de

production. Le but est que chaque femme ait un ensemble complet de produits, puisse vendre le surplus et acheter les produits manquants dans le jardin. À terme, les cultivatrices seront autonomes sur le plan financier.

Comment se disséminent les pratiques de microagriculture urbaine ?

Lorsqu'une femme fait de l'agriculture urbaine, en général ses voisines s'y intéressent. La dissémination a lieu de manière assez spontanée. Rentrer dans un beau jardin, voir que les femmes n'ont pas besoin d'aller au marché, voilà qui donne aux autres l'envie de suivre. Toutes se rendent compte des avantages financiers et alimentaires. Quinze agricultrices relaient les pratiques agroécologiques et quinze autres transmettent leur expérience en gestion financière. C'est un système de partage : lorsque tu connais les bienfaits de l'agriculture urbaine, il faut faire en sorte que les autres les découvrent !

Nous sommes en lien avec l'université de Thiès. Des étudiants-chercheurs apportent des appuis techniques. Ils viennent vers nous de manière volontaire et demandent ce qu'ils peuvent faire.

Au nord de Thiès, un terrain a été mis à notre disposition grâce à la coopération Thiès-Cergy sur lequel nous souhaitons implanter un centre témoin, plutôt qu'un véritable site de production, car il est situé en pleine ville. Cela permettra aux personnes de voir ce qu'est la micro-agriculture urbaine, ses produits et ses pratiques, et de constater que c'est réalisable ! C'est une vitrine pour la population thiessoise mais aussi pour tout le Sénégal puisque Thiès est une ville carrefour.



Esplanade des droits de l'homme © CEEDD

Les pouvoirs publics soutiennent-ils la microagriculture urbaine ?

Nous avons impliqué les collectivités territoriales dès le début, les acteurs des communes sont conviés aux ateliers et participent à la capitalisation. Leur implication est cruciale, en particulier parce que certains espaces sur lesquels les femmes produisent appartiennent à la ville. Le soutien des pouvoirs publics locaux se traduit par leur participation au comité de suivi participatif aux côtés des représentantes des productrices. Le comité est chargé de rédiger un document de plaidoyer à destination des collectivités locales mais aussi départementales et nationales.

Dans le cadre du comité, des représentants des mairies des trois communes de Thiès, des services déconcentrés de l'État et des services techniques départementaux et régionaux, assistent aux ateliers de suivi. On y discute des avancées et de la façon dont on entend élaborer le document de plaidoyer. C'est vraiment important pour nous de le faire dans ce cadre multiacteurs impliquant les autorités publiques, dans la mesure où le document de plaidoyer leur est destiné. Ayant pris part à son élaboration, elles auront toutes les raisons de l'accueillir favorablement.

Après avoir mis en place un cadre institutionnel favorable au niveau de la commune de Thiès, l'idée est que les collectivités territoriales portent à leur tour un plaidoyer au niveau national pour accompagner l'émergence de microagriculture urbaine dans tout le Sénégal. Nous avons la chance d'être avec des élus locaux et des agents de l'État qui soutiennent avec vigueur la microagriculture et souhaitent que la ville et le département de Thiès soient pionniers en ce domaine.

Quels obstacles avez-vous dû surmonter ?

Bien qu'ayant prêté formellement les terrains non bâtis sur lesquels les femmes installent des jardins partagés, le propriétaire peut vendre à un tiers. Sans prévenir les exploitantes et parfois au bout de quelques mois à peine.... Aucune garantie donc que ces dernières aient le temps de récolter le fruit de leur travail !

Pour remédier à ce risque, nous essayons de mettre en place des conventions pour que les propriétaires accordent un préavis d'au moins 6 mois lorsqu'ils souhaitent récupérer leur terrain. Nous agissons en partenariat avec les délégués de quartier, très en faveur des jardins partagés, ce qui nous donne un certain poids. La motivation des délégués de quartier et des propriétaires de terrain est aussi d'ordre environnemental et sécuritaire, car ces terrains risquent de servir de dépotoirs d'ordures ou de repaires de bestiaux dangereux.

Cela présage-t-il un changement d'échelle des pratiques d'agriculture urbaine ?

Le CEEDD est très sollicité pour expliquer ce qu'est l'agriculture urbaine, et initier les personnes intéressées. Les demandes viennent de partout ! Nous avons du mal à toutes les satisfaire. Donc même si la stratégie de changement d'échelle n'était pas l'objectif, nous sommes obligés d'y penser. Grâce à l'approche participative au cœur du projet, les services techniques sont impliqués à toutes les échelles. Au sein du comité de suivi participatif, les niveaux départemental et régional sont représentés. Les différents quartiers de la ville souhaitent que nous les accompagnions dans la mise en valeur horticole des espaces laissés vacants. C'est une véritable opportunité car elle facilitera le changement d'échelle !

Les demandes viennent même de zones rurales. Certaines personnes voudraient sortir de l'agriculture conventionnelle ou alors disposent d'un tout petit terrain et voudraient cultiver d'une autre manière, plus simple. En fait, la microagriculture sort du cadre urbain.

En zone urbaine, les collectivités adhèrent vraiment à cette dynamique qui met en valeur la ville, l'embellit, puisque tout devient vert et fleuri... Par exemple cette année nous revalorisons un terrain municipal qui était une déchetterie à ciel ouvert, nettoyé au préalable par les services de la ville. Les mairies voudraient que l'on intervienne dans tous les jardins publics de Thiès car cela redore l'image de la ville !

Propos recueillis en octobre 2017 et édités par Marie Cosquer (CFSI)



Sacs de balles de riz et de coques d'arachide / Présentation de la technique des flottines © CEEDD

Pour creuser le sujet :

- Site de l'association : www.ceedd.org
- Film, *«Le micro jardinage à Thiès : à l'école et en famille »*, CEEDD, 2016
- Partage d'expérience, *La butte de permaculture du CEEDD*, 2017
- Témoignage, *Au Sénégal, produire et consommer autrement*, 2016
- Témoignage, *Maraîchage périurbain : Sekongo Soungari nous parle d'un projet en pays senoufo*, 2014

Ce projet a bénéficié d'un financement de la Fondation de France dans le cadre du programme *Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao)*, appels de 2015 (n°12, [voir la fiche projet](#)) et de 2017 (n° 139, [voir la fiche Coup de pouce](#)).

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (sous égide de la Fondation de France) et de l'Agence française de développement. Seed Foundation participe également au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.



FONDATION JM.BRUNEAU
Sous l'égide de la Fondation de France

